

LE POINT SUR LES AVANCÉES DE LA MOBILISATION DU G7 PATRIMOINE APRÈS L'ALERTE LANCÉE PAR MPF EN 2022 AU SALON DU PATRIMOINE



L'alerte que nous avons lancée au Salon du patrimoine 2022 - et autour de laquelle MPF a fédéré l'action avec les autres grandes associations de sauvegarde du patrimoine, rejointe par l'Association nationale des architectes des bâtiments de France et celle des architectes du patrimoine - porte ses fruits.

Faisant suite à la lettre ouverte adressée aux différents ministères (Culture, Transition écologique et Éducation en novembre 2022), nous avons été auditionnés le 30 mai 2023 par la commission d'enquête sénatoriale à laquelle nous avons remis un rapport écrit comportant 16 préconisations permettant de concilier le respect du patrimoine ancien et l'urgence du défi climatique.

Le rapport de la commission d'enquête remis le 4 juillet 2023 au gouvernement reprend en 10 points l'essentiel de nos préconisations.

Notre mobilisation a été largement relayée par les médias, dont *Le Monde*, *Le Parisien*, *Le Figaro* et même un journal anglais en ligne ! Nous avons répondu à des demandes d'interview de l'AQC (Agence qualité construction) ou de magazines spécialisés comme *Infodiag*. *Le Journal des Maires* et *La France Agricole* ont également contribué au débat en relayant nos alertes.

Les choses bougent !

De plus en plus de voix réclament aujourd'hui la mise en place d'un DPE Patrimoine pour le bâti ancien classé ou non.

En février 2023, la sénatrice LR Else Joseph réclamait, dans une question au gouvernement adressée à la ministre de la Culture, un travail sur la formation des artisans en charge d'effectuer les DPE afin d'homogénéiser leurs conclusions.

Le ministère en identifie la pertinence dans sa réponse à la sénatrice (le 5 octobre) : « *De façon générale, les matériaux et les modes de construction utilisés dans le bâti ancien ont des qualités intrinsèques qui contribuent à son efficacité énergétique. Le bâti ancien présente notamment des qualités thermiques en termes d'inertie des parois.* » D'où sa reconnaissance de la nécessité de faire progresser la formation des artisans diagnostiqueurs de DPE. L'arrêté du 20 juillet 2023 modifie celui du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs et un autre arrêté est en préparation.

Le ministère de la Culture est enfin associé au travail mené par le ministère de la Transition écologique pour concevoir un mode d'évaluation qui tienne compte dans l'analyse du bâti ancien de ses spécificités.

Enfin on parle de bâti ancien, les deux ministères souhaitent construire un portail internet commun à destination des porteurs de projets, des élus, des diagnostiqueurs, pour mettre en valeur les études techniques et les bonnes pratiques concernant la rénovation énergétique des bâtiments d'intérêt patrimonial.

Concertations en perspective : MPF qui est en première ligne et toujours mobilisée prend acte de la volonté du ministère de la Culture d'associer « toutes les parties prenantes » aux travaux de redéfinition des critères de formation à la performance énergétique des bâtiments anciens. Les acteurs du monde associatif sont prêts à contribuer au travail collectif et MPF est prête à contribuer au volet formation et technique permettant la mise en place d'un DPE « bâti ancien ».

GILLES ALGLAVE, PRÉSIDENT DE MPF



CARNET D'ADRESSES

ENDUIT
DE
TERRE

Fabricant Français
d'enduits d'argile
décoratifs intérieurs,
100% naturels, sur tout
support en décoration
et en rénovation.

Plus d'informations sur :
www.ma-terre-premiere.com

03.44.82.40.22

TERRE
CUITE

Fabricant Français de
Terres Cuites
depuis 1836 dans l'Oise

Entreprise du Patrimoine
Vivant.

Plus d'informations sur :
www.carrelogas-de-et-samson.com

03.44.82.40.22